



ACADÉMIE
DE NANCY-METZ

Liberté
Égalité
Fraternité

Rectorat de l'académie de Nancy-Metz

Notice
d'information
Inscriptions
Candidats scolaires

Session 2024

INSCRIPTIONS CANDIDATS SCOLAIRES A L'ATTENTION DES CANDIDATS

DATES D'INSCRIPTION	DU LUNDI 16 OCTOBRE 2023 (12H) AU MERCREDI 15 NOVEMBRE 2023 (17H)
INSCRIPTION SUR CYCLADES	Votre établissement réalise la pré-inscription sur Cyclades
EDITION ET VERIFICATION DE LA CONFIRMATION	<p>Votre établissement vous remet votre confirmation d'inscription <u>que vous devez signer.</u></p> <p>Le candidat vérifie l'exactitude des renseignements le concernant. En cas de changement d'adresse en cours d'année, le candidat scolaire doit en informer son établissement qui transmettra l'information au service des examens. Il appartient toutefois au candidat de faire le nécessaire auprès des services postaux afin d'assurer le suivi de son courrier.</p> <p>Par sa signature, le candidat s'engage à respecter ses choix d'épreuves obligatoires et facultatives. Ce choix relève de sa responsabilité et il est définitif.</p>
RETOUR DES DOSSIERS COMPLETS	<p>Les <u>confirmations d'inscription vérifiées et signées</u> par le candidat, <u>accompagnées des pièces justificatives</u>, sont rendues à l'établissement, au plus tard à la date et selon les modalités arrêtées par le chef d'établissement.</p> <p>L'ensemble des pièces est conservé au sein de l'établissement. Elles sont susceptibles d'être demandées à tout moment par le service de la DEC2 du Rectorat.</p>

PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE A LA CONFIRMATION D'INSCRIPTION

POUR TOUS LES CANDIDATS	<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité<input type="checkbox"/> Annexe 1: Certificat de scolarité, de formation professionnelle ou d'apprentissage renseigné par le chef d'établissement<input type="checkbox"/> Attestation de recensement ou certificat de participation à la journée défense et citoyenneté pour les candidats âgés de moins de 25 ans.
PIECES COMPLEMENTAIRES	<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> DEMANDE DE DISPENSES<ul style="list-style-type: none">• Le candidat titulaire d'un BTS d'une autre spécialité, d'un DUT ou d'un diplôme de niveau 5 ou supérieur peut être, à sa demande, dispensé de subir l'épreuve de français, expression française, culture générale

et expression ou assimilée

- Le candidat peut obtenir une dispense d'épreuves ou de sous-épreuves au titre de la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)
- Certains diplômes en rapport avec la spécialité peuvent dispenser le candidat de certaines épreuves ou sous-épreuves

Dans tous les cas, un justificatif doit être fourni.

☐ DEMANDE DE BENEFICE / REPORT DE NOTES

Le candidat qui se présente à une même spécialité peut conserver à sa demande les notes obtenues aux épreuves ou sous-épreuves lors des passages précédents :

- les notes égales ou supérieures à 10/20 peuvent être conservées quelle que soit la forme de passage de l'examen (bénéfice)
- les notes inférieures à 10/20 peuvent être conservées en forme progressive uniquement (report)

La durée de validité d'un bénéfice ou d'un report est de cinq ans de date en date, à compter de la date d'obtention.

Le candidat doit fournir **la photocopie du relevé de notes** s'il choisit de conserver des notes qu'il a obtenues.

Attention : si le candidat choisit de **renoncer** à un bénéfice ou à un report, ce choix est **définitif**.

☐ ENGAGEMENT ETUDIANT

Le candidat inscrit à l'épreuve facultative Engagement Etudiant doit **téléverser le formulaire de demande de reconnaissance de l'engagement étudiant sur son espace Cyclades, lors de sa confirmation d'inscription. Faute de quoi, son inscription à cette épreuve ne sera pas validée.**

☐ SPECIALITES CONCERNEES PAR L'ATTESTATION R408

Le candidat inscrit à l'une des spécialités de BTS ci-dessous **doit téléverser sur son espace Cyclades lors de sa confirmation d'inscription à l'examen, l'attestation de formation prévue par la recommandation R408** de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et des Travailleurs Salariés, relative en tout ou partie, au montage, à l'utilisation et au démontage des échafaudages de pied.

R 408 CNAM			
Spécialité	<u>Annexe 3</u> Montage d'un échafaudage	<u>Annexe 4</u> Réception d'échafaudage	<u>Annexe 5</u> Utilisation d'un échafaudage
Etude et économie de la construction			x
Travaux publics			x
Bâtiment			x
Systèmes constructifs bois et habitat		x	x
Architectures en métal : conception et réalisation		x	x
Enveloppe des bâtiments : conception et réalisation			x
Fluide Energie et Domotique Options A, B et C			x

POSITIONNEMENT	<p>En cas de demande de positionnement réglementaire (aménagement de la durée de la formation et/ou de stage), la photocopie de la décision de positionnement devra être fournie lors des contrôles de conformité des dossiers de stage supports aux évaluations.</p> <p>Les demandes de positionnement s'effectuent via l'application « DEMAUTO » par les établissements de formation.</p>
-----------------------	---

REFERENTIELS	<p>Les référentiels de toutes les spécialités de BTS sont disponibles à l'adresse suivante : https://enqdip.sup.adc.education.fr/bts/index.htm</p> <p>Le candidat y trouvera notamment des informations sur les dispenses, les bénéfiques, les correspondances entre épreuves pour les BTS rénovés et le déroulement des épreuves.</p>
---------------------	--

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

FORME DE PASSAGE DE L'EXAMEN	<p>Les candidats ayant préparé le BTS par la voie scolaire ou par la voie de l'apprentissage présentent obligatoirement l'examen sous la forme globale à l'issue de leur formation.</p> <p>Les candidats ayant préparé le BTS par la voie de la formation professionnelle continue, les candidats ayant suivi une préparation par la voie de l'enseignement à distance, quel que soit leur statut, ainsi que les candidats qui se présentent au titre de leur expérience professionnelle optent, lors de leur inscription à l'examen, soit pour la forme globale, soit pour la forme progressive.</p> <p>Le choix pour l'une ou l'autre de ces modalités est <u>définitif</u>.</p>
-------------------------------------	---

CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP

Les demandes d'aménagement d'épreuves se feront sur le portail **INCLUSCOL** par le candidat.

du 16 octobre au 22 décembre 2023.

Pour que la demande d'aménagements du candidat soit prise en compte, elle devra obligatoirement être effectuée sur cet outil et non sur CYCLADES.

ADRESSE – LIENS UTILES – CONTACTS

Rectorat de l'Académie de Nancy-Metz
DEC2 – Bureau des examens d'enseignement supérieur et spécialisé
9 rue des Brice – rond-point Marguerite
CO n°30013 - 54035 NANCY Cedex

Tel : 03.83.86.20.50

Site éducol : <https://eduscol.education.fr>

Site académique : <http://www.ac-nancy-metz.fr>

Pour toutes questions concernant l'examen ce.dec2@ac-nancy-metz.fr

Pour toutes questions concernant l'aménagement d'épreuves ce.dec-incluscol@ac-nancy-metz.fr